



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les propriétaires de Vallamand et Mur seront bientôt relogés

La mise à l'enquête permettant aux habitants de Vallamand et Mur de se reloger débute aujourd'hui, après des années d'études et de procédures. Cette mise à l'enquête comporte les mesures d'aménagement du territoire, le transfert des parcelles et les mesures techniques de stabilisation de la falaise du quartier des Roches à Vallamand et Mur. Les propriétaires de ce quartier détruit par les événements naturels en 2001 et 2006, verront ainsi se terminer une longue attente.

Depuis le milieu des années 90, les villas constituant le quartier des Roches sur les communes de Vallamand et Mur, ainsi que la route cantonale 502c Salavaux - Môtier, subissent régulièrement des chutes de pierre et des coulées de boues. Les intempéries de mars 2001 avaient provoqué de très importants glissements de terrain et causé de graves dommages aux habitations; les pluies du printemps 2006 avaient conduit à l'évacuation du site et confirmé la nécessité de sécuriser la route cantonale.

Afin d'apporter une solution définitive à la situation, le Grand Conseil octroyait en mai 2007 un crédit de 4,25 millions de francs correspondant aux indemnités dues aux propriétaires, ainsi qu'aux travaux de sécurisation de la zone et de la route cantonale RC 502c.

Avec cette mise à l'enquête qui se terminera le 26 avril prochain, le rétablissement des propriétés détruites par l'éboulement des Roches au bord du lac de Morat entre dans sa phase décisive. Le nouvel état parcellaire, basé sur les deux nouveaux plans partiels d'affectation de l'Epine et des Garinettes situés au haut et au bas de la commune de Vallamand, va permettre à 17 propriétaires d'obtenir leur nouveau terrain afin d'y reconstruire leur maison détruite ou interdite d'occupation.

Comme convenu entre les autorités et la majorité des propriétaires, la déconstruction

des habitations et leur transfert dans ces deux quartiers à équiper vont pouvoir commencer. Un remaniement parcellaire de terrains à bâtir, la sécurisation de la route cantonale du Lac Salavaux - Môtier par une digue de 410 m, ainsi que des travaux de sécurisation du ruisseau des Ferrages sont également prévus. La Confédération participe financièrement à ce projet.

Le Syndicat d'améliorations foncières, constitué en entreprise de grands travaux, est le maître d'ouvrage de l'ensemble des tâches à réaliser. Il est présidé par M. Claude-Alain Failloubaz, municipal à Vallamand. Un groupe de travail interdépartemental, présidé par le chef de service du Service des forêts, de la faune et de la nature, M. Cornelis Neet, l'assiste dans cette réalisation.

Le Conseil d'Etat se réjouit de voir ce dossier entrer dans sa phase finale, afin que les propriétaires qui ont été contraints de quitter un passé de plus de 50 ans aux Roches de Vallamand, puissent s'installer dans leur nouveau lieu de vie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Claude-Alain Failloubaz, municipal de Vallamand, 079 648 42 68 DSE, Vivien Pleines, inspecteur des forêts du 6e arrondissement, 076 362 11 88 Raymond Rossel, secrétaire exécutif du groupe de travail interdépartemental, 079 633 06 22